LE VIF

OPINION

Mort de Jonathan Jacob : le secteur psychiatrique ne sortira pas indemne

22/02/13 à 12:39 Mise à jour à 12:39 Source : Le Vif

(//www.levif.be/actualite/auteurs /marie-cecile-royen-117.html)

Marie-Cecile Royen (//www.levif.be/actualite /auteurs/marie-cecile-royen-117.html)

Les images des derniers instants de Jonathan Jacob, 26 ans, diffusées, hier soir, par l'émission Panorama de la chaîne VRT ont secoué l'opinion publique. Car il y a une grande différence entre savoir et voir.

Les faits, vieux de trois ans, étaient connus, du moins théoriquement. Des procédures judiciaires et disciplinaires ont été engagées à l'égard des acteurs présumés de ce drame. Mais le témoignage rétroactif des caméras de surveillance de la cellule du commissariat de police de Mortsel ajoute de l'effroi à l'indignation.

Est-ce ainsi que sont traités les êtres jeunes, fragiles, dénudés quand six Robocop s'approchent d'eux ? Assommé pour recevoir une injection calmante, Jonathan Jacob est décédé, le 6 janvier 2010, d'une hémorragie interne consécutive aux coups reçus. Le jeune homme originaire d'Affligem (Brabant flamand) avait été interpellé à Mortsel, très agité et sous l'effet d'amphétamines. Au commissariat de police, un médecin l'avait diagnostiqué psychotique et estimé que, pour sa propre sécurité, il devait être placé en institut psychiatrique.

Les Frères Alexiens de Boechout refusèrent à deux reprises de le prendre en charge parce qu'il était trop agressif. Il fut ramené en cellule. Le parquet d'Anvers ordonna de lui faire une injection calmante avant de le réexpédier aux Alexiens. Une équipe d'assistance spéciale de la police zonale d'Anvers fut dépêchée sur les lieux, avec le résultat que l'on sait. La recherche des responsabilités est en cours. Début février, la chambre du conseil d'Anvers a décidé de renvoyer en correctionnelle l'ancien directeur et un psychiatre du centre de Boechout pour abstention coupable, de même qu'un agent de l'équipe spéciale d'intervention, responsable présumé des coups mortels. Celui-ci est toujours en fonction.

Une enquête interne au parquet d'Anvers a cherché aussi à vérifier si le parquetier de

1 sur 4 16/04/2021 à 16:14 garde n'avait pas cherché à minimiser sa responsabilité en falsifiant un procès-verbal. Elle a été classée sans suite. Le député Groen Stefaan Van Hecke réclame que le Conseil supérieur de la Justice se saisisse de l'affaire, se demandant si un magistrat est dans son rôle quand il recommande de calmer un psychotique avec des moyens chimiques.

Renaat Landuyt (SP-A) revient avec sa vieille idée d'un Comité J, qui indaguerait sur les dysfonctionnements de la justice. Même les syndicats policiers sont favorables à une intervention du comité permanent de contrôle des services de police (comité P), en marge de l'enquête judiciaire. Le secteur psychiatrique ne sortira pas indemne de cette non-assistance présumée à personne en danger. En Flandre, la santé mentale est en passe de devenir une grande cause nationale.



(//www.levif.be/actualite /belgique/covid-19-ceci-n-estpas-une-crise-carte-blanche /article-opinion-1415257.html) Covid: ceci n'est pas une crise mais le symptôme d'une société malade de son développement (//www.levif.be/actualite /belgique/covid-19-ceci-n-est-pas-une-crise-carte-blanche/article-opinion-1415257.html)

- Carte blanche

Les plus lus

rww.levif.be tualite/belgiqu vid-leskellois-peuver isir-leur-type-q

cin/article-

1 115111.ht

Covid: les Bruxellois peuvent choisir leur type de vaccin (//www.levif.be/actualite/belgique/covid-les-bruxellois-peuvent-choisir-leur-type-de-vaccin/article-news-1415111.html)

2 sur 4 16/04/2021 à 16:14